

Procès-verbal

Assemblée communale 18 décembre 2024

Présidence: Monsieur François Butty

Scrutateurs: MM. Philippe Barras et Jean-Marc Dousse

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1370

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2024 (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Budget 2025
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats
 - 2.1.1. Engagement d'animateurs pour l'encadrement des pré-ados
 - 2.2. Présentation générale du budget des investissements
 - 2.2.1. Assainissement de l'éclairage public
 - 2.2.2. Assainissement de l'éclairage du terrain de football
 - 2.2.3. Mise en place de collecteurs pour déchets
 - 2.3. Préavis de la Commission financière et vote du budget global
3. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
 - 3.1 Approbation de la modification de l'article 39 des statuts
 - 3.2 Approbation de la modification de l'article 16 des statuts
4. Modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).
5. Election d'un membre à la Commission financière
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

A 20h00 précise, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	59
Citoyens présents ayant le droit de vote:	58

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de la convocation à tous les ménages.

M. François Butty demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2024 n'est pas lu. Il a été mis à disposition en ligne sur le site Internet www.matran.ch ou a pu être commandé au bureau communal.

M. François Butty ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	59
Citoyens présents ayant le droit de vote:	58
Approuvent:	58
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Budget 2025

Au préalable, **M. François Butty** relève que la présentation du budget sera différente des autres années. Cette nouvelle présentation a été suggérée par le Service des communes en regard des diverses expériences vécues lors des assemblées communales depuis l'introduction de MCH2. Il cède la parole à M. Dumoulin.

2.1. Présentation générale du budget de résultats

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Il ressort du budget de résultats 2025 un déficit de CHF 191'400.-. Le total des charges s'élève à CHF 9'451'600.-, en augmentation de plus de CHF 300'000.- par rapport à 2024. Ce budget tient compte, tant au niveau des charges que des recettes, de la population de notre commune qui continue de s'accroître mais qui est compliquée à prévoir dans le temps. Celle-ci amène toutefois des recettes fiscales supplémentaires qui devrait permettre de combler la hausse des charges, notamment des charges liées, qu'elles soient cantonales ou régionales.

M. Dumoulin présente ensuite tous les chapitres du compte de résultats.

0. Administration générale => charges : 903'800.00 / revenus : 53'300.00

La commune ne dispose pas de son propre règlement sur le personnel et se base sur celui de l'Etat de Fribourg. Comme pour les employés de l'Etat, il n'y aura dès lors pas d'indexation des salaires pour 2025. Les salaires des collaboratrices et collaborateurs de la commune évolueront uniquement par le biais du système de paliers. Il est également prévu de remplacer les 4 panneaux aux entrées du village par des nouveaux totems plus solides ressemblant à ceux de la « zone 30 ».

1. Ordre et sécurité publics, défense => charges : 239'900.00 / revenus : 43'700.00

Il n'y a pas d'éléments particuliers à mentionner dans ce chapitre dont les charges principales concernent notre participation à 2 associations de communes, soit la police intercommunale, l'ACOPOL, association de communes qui regroupe également les communes de Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot. Pour le service du feu, le Réseau Santé Sarine en a repris la gestion depuis le 1er janvier 2023. Ce chapitre comprend également nos participations aux frais de curatelle, au stand de tir et à la protection civile.

2. Formation => charges : 2'782'800.00 / revenus : 239'500.00

Les charges liées cantonales de ce chapitre sont en augmentation, notamment les postes de l'école secondaire et du personnel enseignant de l'école primaire.

Concernant l'agrandissement et la rénovation de notre complexe scolaire, les premiers frais importants à charge du compte de résultat ont été pris en compte dans ce budget. Il s'agit des intérêts financiers liés au premier emprunt effectué par la commune pour cet investissement. Les intérêts financiers sont toutefois répartis dans quasiment tous les chapitres en fonction des différents investissements déjà terminés ou encore en cours mais le montant le plus important est évidemment imputé dans ce chapitre.

3. Culture, sports et loisirs => charges : 449'300.00 / revenus : 1'900.00

Les charges de ce chapitre sont à peu de choses près identiques à celles du budget précédent. Elles concernent principalement nos participations à Coriolis Infrastructures, à la bibliothèque régionale d'Avry et à la promotion culturelle de l'Agglomération de Fribourg.

Concernant les autres dépenses directes, toutes les charges habituelles liées à la culture, aux sports et aux loisirs ont été inscrites au budget. Une dépense nouvelle est néanmoins prévue qui devra être soumise au vote de l'Assemblée mais nous y reviendrons à la fin de la présentation du budget de résultats.

4. Santé => charges : 858'600.00 / revenus : 5'000.00

Ce chapitre est composé presque en totalité de charges liées qui augmentent légèrement (3,7 %) par rapport au budget 2024. Pour comparaison, l'augmentation entre les budgets 2023 et 2024 était de 17 %.

5. Prévoyance sociale => charges : 1'162'500.00 / revenus : 56'100.00

Les trois charges les plus importantes de ce chapitre sont la participation aux dépenses des institutions spécialisées pour CHF 508'900.00, la participation à l'aide sociale régionale pour CHF 184'400.00 et les subsides aux crèches et garderies pour CHF 280'000.00. La hausse des charges de ce chapitre est due aux 2 premières participations mentionnées, qui sont des charges liées. L'augmentation représente plus de 10 %.

6. Trafic et télécommunications => charges : 1'221'400.00 / revenus : 111'100.00

Les charges de ce chapitre augmentent principalement en raison des amortissements liés aux routes communales qui passent de CHF 95'800.00 à CHF 171'000.00, soit une hausse de plus de CHF 75'000.00. En effet, les travaux routiers qui ont eu lieu ces dernières années dans la commune seront entièrement terminés et il faudra commencer à les amortir en 2025. Les recettes de ce chapitre comprennent la rétribution de l'agence postale, les ventes de prestations postales et les ventes de cartes journalières CFF. Pour ces dernières, le système a changé au 1^{er} janvier 2024. Les cartes journalières CFF ont été supprimées, remplacées par des cartes journalières dégriffées. Il est toutefois encore un peu tôt pour tirer un bilan de ce nouveau système.

7. Protection de l'environ. et aménagement du territoire => charges : 1'170'600.00 / revenus : 896'500.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres que sont l'eau potable, les eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées sont des domaines pour lesquels l'intégralité des charges doit être couverte par les taxes. En cas de bénéfice sur ces 2 sous-chapitres, l'excédent est attribué en partie à la réserve pour le maintien de la valeur des installations (pour de futurs investissements) et en partie à la réserve destinée à l'équilibre du compte (pour compenser d'éventuels déficits). Selon les chiffres portés au budget, ces chapitres seront bénéficiaires en 2025.

Les différences importantes entre les montants 2024 et 2025, tant pour les charges que les revenus, sont dues aux amortissements liés à la station d'épuration. Cette dernière était gérée jusqu'à présent sous la forme d'une entente communale et le sera dorénavant sous la forme d'une association de communes. Dès lors, les investissements seront votés par le biais de cette association et les amortissements figureront dans la comptabilité de cette dernière.

S'agissant de la gestion des déchets, les taxes encaissées par la commune (taxe de base et taxe au sac) doivent couvrir le 70 % des coûts globaux liés aux déchets, ce qui est le cas pour notre commune, actuellement à plus de 80 %.

8. Economie publique => charges : 66'400.00 / revenus : 56'500.00

Les recettes proviennent de la production photovoltaïque du réseau de consommation propre mis en service l'année dernière. Pour rappel, il s'agit d'une communauté d'autopartage qui permet de consommer en direct la production créée sur le site situé dans la zone « Champ de Croix » près du terrain de foot. Les autres postes de ce chapitre concernent les forêts, le tourisme et la promotion économique. A relever que le tourisme, dont les tâches étaient assumées par l'Agglomération de Fribourg, sera désormais géré par l'Association Régionale

de la Sarine (ARS).

9. Finances et impôts => charges : 596'300.00 / revenus : 7'796'600.00

Selon les prévisions, les recettes fiscales de ce chapitre devraient augmenter d'environ 5 % en 2025. En effet, une augmentation de notre population est encore attendue l'année prochaine avec l'arrivée de nouveaux citoyens, notamment dans le quartier de Champ-Riond, avec un effet direct sur les recettes fiscales de notre commune.

Avec l'arrivée de nouveaux citoyens en 2025, les impôts sur le revenu des personnes physiques devraient augmenter de plus de 10 %. Pour la même raison, les impôts sur la fortune des personnes physiques devraient également augmenter.

Les impôts sur le bénéfice des personnes morales devraient diminuer en 2025, en lien toujours avec la réforme fiscale sur l'imposition des personnes morales. Un montant de CHF 85'300.00 sera néanmoins versé par le canton pour compenser les effets de cette réforme. Pour rappel, une provision avait été effectuée par notre commune pour prévenir des effets négatifs de cette réforme. Le solde de cette provision est actuellement de CHF 500'000.00. Bien que cette recette fiscale diminue, le Conseil communal n'a pas prévu de prélèvement dans cette provision au budget 2025. Concernant les impôts sur le capital des personnes morales, la recette en 2025 devrait être légèrement supérieure.

En raison de la densification sur le territoire communal, la contribution immobilière est en constante augmentation depuis plusieurs années, ce qui sera encore le cas en 2025. L'augmentation estimée s'élève à 10 %.

S'agissant des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation, ce sont les 2 postes les plus compliqués à estimer car nous ne pouvons pas connaître à l'avance les ventes immobilières qui auront lieu durant l'année 2025. Nous avons malgré tout prévu une augmentation pour les gains immobiliers mais une baisse pour les droits de mutation. En effet, une Loi cantonale exonère ceux qui deviennent propriétaires pour la première fois. Ils ne paient pas de droits de mutation sur les premiers CHF 500'000.00 de leur acquisition immobilière.

Totaux de résultats

Ce budget de résultats 2025 est composé de charges pour un montant total de CHF 9'451'600.- et de revenus à hauteur de CHF 9'260'200.-. Il en résulte un déficit de CHF 191'400.-.

Avec ces quelques inconnues liées aux futures recettes fiscales, le Conseil communal est resté prudent dans l'établissement de ce budget. Même s'il devrait être équilibré selon les normes comptables en vigueur, le déficit projeté ne représente que 2 % du total des charges et pourra, le cas échéant, être couvert par les fonds propres de la commune.

Après sa présentation, M. Dumoulin relève que l'assemblée doit prendre une décision spéciale pour un nouveau poste des comptes de résultat conformément à l'article 5 de notre règlement des finances. Cet article mentionne que le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs. Pour une dépense périodique, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi. C'est le cas pour l'engagement d'animateurs pour l'encadrement des pré-ados dont nous ignorons la durée de l'engagement. Cette dépense nouvelle dépasse ainsi

la compétence financière du Conseil communal et nécessite dès lors une décision de l'Assemblée communale. C'est pourquoi cet objet a été porté au tractanda de cette assemblée.

2.1.1 Engagement d'animateurs pour l'encadrement des pré-ados

M. Simon Gabaglio, conseiller communal, présente cet objet. Il y a 7 ans, la commune de Matran s'est engagée dans un projet d'animation pour la jeunesse, appelé FriTime, avec l'aide des sociétés locales. Ayant épuisé son droit aux subventions FriTime, le Conseil communal a confié la poursuite du projet à la Commission des juniors (CoJu). Il n'est toutefois pas simple de proposer des activités qui intéressent les pré-ados de Matran.

Depuis avril 2024, la Commission des Juniors (CoJu) a instauré un accueil libre pour les jeunes de la commune scolarisés entre la 8H et la fin du CO. Cet accueil est ouvert un vendredi par mois de 18h à 22h et il est supervisé par un animateur socioculturel professionnel et expérimenté. Cette offre a d'emblée rencontré un grand succès avec une fréquentation de plus de 25 jeunes. Ce succès s'est confirmé au fil des mois. La CoJu s'est rapidement rendu compte que l'encadrement devait être renforcé pour donner les moyens à notre animateur de véritablement créer du lien social et de mener une véritable intervention socioculturelle.

Le projet de budget 2025 prévoit dès lors une nouvelle ligne comptable « Traitement du personnel d'animation juniors » dotée d'un montant de CHF 10'800.- qui permettra d'une part l'engagement d'un second animateur formé et d'autre part de doubler la fréquence d'ouverture de l'accueil (2 soirs/mois).

M. François Butty remercie M. Gabaglio pour sa présentation et cède la parole à M. Christian Nobs pour le préavis de la commission financière.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission. Il excuse au préalable M. Joël Frossard.

« Afin de répondre à un besoin et à une demande en forte croissance, nous préavisons positivement la création du code comptable 3420.3010.01 « Traitement du personnel d'animation juniors » poste qui comprendra les salaires des deux animateurs, ce qui permettra de mieux encadrer ces jeunes et de doubler la fréquence d'ouverture de l'accueil, ceci pour un montant de **CHF 10'800.-**. »

M. François Butty ouvre la discussion uniquement sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée accepte cette nouvelle charge pour les comptes de résultat.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote :	59
Approuvent:	59
Refus:	0
Abstentions :	0

2.2. Présentation générale du budget des investissements

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Pour le budget des investissements, celui-ci comprend 3 volets, les crédits liés, les crédits de paiement et les crédits à voter.



Matran, Assemblée communale

2.2. Présentation générale du budget des investissements

	Dépenses	Recettes
Crédits liés	55'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	6'106'000.00	251'500.00
Crédits à voter	670'000.00	-
Total	6'831'000.00	311'500.00

32

Pour les crédits liés, il y a des dépenses de 40'000.- pour les raccordements secondaires et CHF 15'000.- pour l'augmentation du capital social du CEFREN. Dans les recettes, nous trouvons l'encaissement des taxes de raccordement pour l'eau potable et pour les eaux usées à hauteur de CHF 60'000.-.

Ensuite nous avons les crédits de paiement. Il s'agit des investissements déjà votés mais pas encore commencés ou terminés. Pour 2025, des dépenses à hauteur de CHF 6'106'000.- sont prévues. Certains de ces investissements seront terminés en 2025. Le détail de ces crédits de paiement a été publié dans le Matr'en cause.

Enfin, les crédits à voter, pour des dépenses de l'ordre de CHF 670'000.00. Il s'agit des 3 crédits d'investissement qui seront soumis au vote de l'Assemblée dans quelques instants. S'ils sont acceptés, ces 3 crédits seront intégralement dépensés durant l'année 2025. Le budget des investissements 2025 totalise des dépenses de CHF 6'831'000.00 et des recettes de CHF 311'500.00.

2.2.1 Assainissement de l'éclairage public

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de l'énergie, présente cet objet.

Trop de lumière au mauvais endroit et au mauvais moment entraîne une consommation d'énergie et des coûts inutiles, perturbe le bien-être des êtres humains, affecte les écosystèmes et altère le paysage nocturne. Encore peu reconnue comme une pollution à proprement parlé, la pollution lumineuse est pourtant avérée et nécessite d'être traitée de manière proactive. Afin de remédier à cette problématique, le Conseil d'Etat a précisé le contour des "plans lumière" du canton qui entreront en vigueur au plus tard d'ici à fin décembre 2028.

Le Conseil communal souhaite agir de manière anticipée et assainir son éclairage public. Le but n'est pas d'éteindre toute la lumière partout, mais d'éliminer la lumière superflue, donc celle qui est mal dirigée ou qui est allumée sans utilité. Il a ainsi mandaté un bureau spécialisé qui a déjà travaillé pour la commune de Cottens, à pleine satisfaction des autorités et de la population, afin de faire un point de la situation et de proposer des alternatives.

La solution proposée basée sur la technologie des LED se veut « intelligente » et devrait permettre une économie de près de 60% par rapport au système actuel, sans augmenter les risques au niveau de la sécurité.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 200'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de **CHF 200'000.-** et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Guex est contre ce projet. Pour lui, le bilan écologique des lampes LED est catastrophique. Elles permettent certes d'économiser de l'énergie, mais leur recyclage est compliqué. Elles ont également l'inconvénient d'utiliser des terres rares.

M. François Butty prend note de la remarque. Il n'est pas un spécialiste et ne peut pas commenter les informations de M. Guex.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage publique et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote :	59
Approuvent:	58
Refus:	1
Abstentions :	0

2.2.2 Assainissement de l'éclairage du terrain de football

M. Michaël Studer, conseiller communal responsable des infrastructures sportives, présente cet objet.

Les luminaires actuels des terrains de football sont vieillissants et ne sont plus aux normes. Les pièces des luminaires ne sont plus fabriquées et sont retirées des catalogues des fabricants. Les mâts peuvent par contre être conservés.

Le remplacement des luminaires permettra de mettre aux normes les installations électriques et permettra une gestion individuelle des luminaires (réduction de la pollution lumineuse). Un système de gestion et de contrôle sans fil de l'infrastructure permettra en outre l'intégration de différents scénarios d'éclairage, de bénéficier d'une importante économie d'énergie et de réduire les frais de maintenance de moitié. Ce système permettra également de relever les informations de consommation et d'utilisation. Avec ce contrôle individuel des luminaires, il sera facilement possible d'éclairer uniquement la zone souhaitée avec l'intensité choisie.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 70'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de **CHF 70'000.-** et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

M. Jean-Pierre Andrey demande si la place de pétanque est aussi concernée par ce projet.

M. Michaël Studer lui répond que l'éclairage de la place de pétanque sera intégré au nouveau système. Par contre, l'éclairage étant relativement récent, il n'y aura pas besoin de le changer.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 70'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage du terrain de football et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote :	59
Approuvent:	58
Refus:	0
Abstentions :	1

2.2.3 Mise en place de collecteur pour les déchets

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de la gestion des déchets, présente cet objet. A la suite de ce qui sera installé en février-mars 2025 dans le nouveau quartier de Champ-Riond et afin d'optimiser et de rationaliser la collecte des déchets ménagers, le Conseil communal propose la mise en place de containers enterrés de grande capacité en quatre endroits dans la commune, soit à la Tire, à la Route de la Guérite, à l'école et à la déchetterie en plus de ceux de Champ-Riond.

Ainsi, il n'y aura plus de problème d'odeur, d'animaux qui éventrent des sacs et les containers sont plus esthétiques. On en trouve actuellement dans de très nombreuses villes et villages européens.

Le parcours du camion poubelle sera ainsi beaucoup plus court et rapide. Il n'y aura plus

besoin de chargeurs, (deux personnes derrière le camion). Une économie de l'ordre de 50 % est attendue sur le coût de la collecte et il y aura moins de pollution. Le grand avantage est que l'on peut déposer en tout temps les déchets ménagers, ainsi que le papier et le verre.

A l'avenir si la commune le désire, on pourra installer sur ce modèle (Optiwaste) des contrôles d'accès par carte, de poids, de carte à prépaiement, contrôle du niveau de remplissage, etc.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 400'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de **CHF 400'000.-** et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

M. Eric Zumwald prend note que les collecteurs de Champ Riond ont été payés par les promoteurs. Il demande qui prendra la décision de modifier les types de déchets des collecteurs.

M. François Butty lui répond que cela se fera d'entente entre les promoteurs et la commune.

M. Yann Burri relève que tout le monde n'a pas une voiture et que cela pourrait être problématique de se rendre aux collecteurs, notamment pour les personnes âgées.

M. Christophe Pierret lui répond que de nombreuses solutions existent. Il pense à la société Oust, à des étudiants, à la famille, aux voisins, au personnel des soins à domicile, aux bénévoles des repas à domicile. Il est persuadé qu'il y aura toujours une solution pour tout le monde.

M. Benoît Guex constate qu'il n'y a pas la même configuration à chaque point de collecte. Il semble qu'il n'y ait pas collecteur pour le papier à la route de la Guérite.

M. François Butty relève que le système prévu permet une relative souplesse et que la commune pourra adapter les points de collecte en fonction des habitudes de la population. Ce que le Conseil communal anticipe, c'est de décharger la déchetterie qui va atteindre ses limites ces prochaines années.

En réponse à **Mme Sophie Lang**, **M. François Butty** relève que les couches pour bébés pourront toujours être mises dans des sacs transparents. Ceux-ci pourront être déposés dans les collecteurs.

Mme Sophie Lang a constaté lorsqu'elle habitait Fribourg qu'il y avait beaucoup de sacs de tous genres autour des collecteurs.

M. François Butty relève qu'il a confiance envers les habitants de Matran. Toutefois, la commune a peu de marge de manœuvre contre les incivilités.

Mme Anne Delachaux relève que les collecteurs sont parfois éloignés de certaines

habitations.

M. François Butty lui répond les personnes concernées peuvent très bien évacuer leur sac de déchets lorsqu'elles quittent leur logement, par exemple en allant faire leurs commissions.

M. Francis Corpataux déplore que la commune souhaite faire des économies au détriment des personnes âgées de certains secteurs du village qui sont éloignés des points de collectes. Il n'est dès lors pas sûr que la proposition du Conseil communal soit adaptée à notre village. D'autre part, il est d'avis que ce projet n'est pas conforme avec le règlement communal qui prévoit un ramassage des déchets. Il propose dès lors que le Conseil revienne ultérieurement en assemblée avec un projet et une modification du règlement.

M. François Butty n'est pas d'accord avec l'affirmation de M. Corpataux sur la conformité du règlement communal avec le projet proposé. A ce titre, il lit l'article 10 du règlement : "Le Conseil communal organise le ramassage des déchets urbains et en fixe les modalités ; il peut exclure certains déchets de la collecte". Avec ce projet, le Conseil communal ne fait que modifier l'organisation du ramassage des déchets.

M. Gérard Dorthé a vu que la commune de Morat a fait une enquête qui a révélé qu'il y avait de la fraude avec 60 % des sacs collectés.

M. François Butty lui répond que des contrôles seront effectués. Lorsqu'un collecteur sera vidé, les sacs frauduleux seront isolés et fouillés ultérieurement. Des amendes sont ensuite infligées comme cela se fait actuellement.

M. Francis Baeriswyl constate que lors de la présentation du budget, il a été mentionné que le poste des déchets avait un taux de couverture de 80 %, conforme à la législation qui le prévoit entre 70 et 100 %. La commune n'a dès lors pas besoin de cette économie ou alors elle doit baisser la taxe de base.

M. François Butty rappelle que le Conseil communal anticipe avec ce projet les problèmes de financement de ce service avec l'augmentation de la population.

Mme Sophie Barrelet demande s'il ne serait pas plutôt possible de trouver une autre solution pour la déchetterie avant d'investir dans ce projet.

M. François Butty lui répond qu'il n'est pratiquement pas possible de trouver un autre emplacement pour une déchetterie pour diverses raisons. D'autre part, la configuration des lieux de la déchetterie actuelle ne permet pas un agrandissement.

M. Eric Zumwald demande si le Conseil communal ne craint pas les plaintes du voisinage des collecteurs en raison des nuisances sonores.

M. François Butty ne peut pas être catégorique sur cette question. Pour les déchets ménagers et le papier, il n'y a aucun problème. Les plaintes viendront peut-être pour le dépôt du verre. Si c'est vraiment le cas, le Conseil communal pourrait pour le verre en interdire l'accès à certains moments. Toutefois, d'après les spécialistes, les collecteurs sont suffisamment profonds pour amortir les nuisances.

M. Jean-Pierre Andrey demande si l'installation de collecteurs à d'autres endroits est possible.

M. François Butty estime que cela est possible pour autant que la commune trouve un accord avec le propriétaire du terrain mis à disposition. Dans tous les cas, il faudra pour cela voter un nouvel investissement.

Mme Sophie Lang demande s'il ne serait pas possible d'avoir une solution mixte, à savoir la pose des collecteurs et le maintien de la tournée de ramassage hebdomadaire.

M. François Butty lui répond que ce n'est pas le but, car il n'y aurait plus d'économie, mais au contraire des coûts supérieurs.

M. François Roubaty est contre ce projet. Il s'agit de traiter tous les citoyens de la même manière et ce n'est pas le cas puisque certains se trouvent à proximité des points de collectes, alors que d'autres en sont éloignés. A son avis, les économies avancées par le Conseil communal sur la collecte des déchets sont fausses. Le temps de collecte sera en effet tout aussi important que maintenant, mais en plus il faudra organiser plusieurs transports car il n'est pas possible de ramasser en même temps les ordures ménagères, le verre et le papier. Il propose dès lors d'utiliser cet argent pour trouver un autre emplacement pour la déchetterie.

Mme Monika Stadler pense que les rats vont proliférer avec tous ces sacs qui traînent autour des habitations.

M. François Butty estime au contraire qu'il y a moins de risque que cela se produise, les collecteurs étant enterrés. Et comme déjà dit, ce sera à la commune de gérer efficacement la vidange des collecteurs.

M. Alberto Lamas estime que la qualité de vie de la population va diminuer avec ce projet puisque l'on supprime un service. D'autre part, le point de collecte à l'école va mettre en danger les enfants.

M. François Le Fort relève que le système proposé est appliqué avec satisfaction par les communes de la côte lémaniques. Il demande si le Conseil communal a des témoignages de communes qui ont déjà ce système.

Mme Fabienne Chappuis relève au préalable que son fils travaille dans le domaine des déchets. Il lui a confirmé que la vidange des collecteurs est très rapide. D'autre part, comme elle travaille à Neyruz, elle peut affirmer ce système de point de collecte ne pose pas de problème à la population.

M. François Butty remercie les différentes personnes pour leurs interventions et il clôt le débat.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée refuse le crédit d'investissement de CHF 400'000.00 pour la mise en place de collecteurs pour les déchets.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote :	59
Approuvent:	25
Refus:	29
Abstentions :	5

2.3. Approbation du budget de résultats et des investissements 2025

A l'issue de ces décisions, **M. François Butty** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget 2025.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

« La CFM a examiné le budget de résultat 2025 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2025 par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires à fin octobre 2024 nous a aussi aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le syndic, le conseiller communal responsable des finances ainsi que le boursier communal qui ont répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue constructif et en toute transparence, nous a permis de valider notre opinion quant aux directions dans lesquelles vont travailler nos autorités dans les mois et années qui viennent.

Globalement le budget 2025, peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le déficit annoncé de **CHF 191'400.-** n'est pas alarmant, sachant que les charges en augmentation sont principalement des intérêts financiers liés au nouveau centre scolaire (en construction).

Ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

Au niveau des investissements, la CFM préavise favorablement le budget des investissements 2025 qui présente un total de dépenses de **CHF 6'831'000.-** et des recettes pour **CHF 311'500.-**. Elle recommande également à l'assemblée de l'approuver. »

M. François Butty remercie la commission financière pour son travail et son préavis. Il relève que l'assemblée doit approuver le budget de résultat et le budget des investissements sans le montant de CHF 400'000.- pour les collecteurs de déchets qui a été refusé par l'assemblée. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de résultat 2025 tel que publié dans "Matr'en cause" et le budget des investissements 2025, tel que publié dans "Matr'en cause" mais sans le montant de CHF 400'000.- pour les collecteurs de déchets, et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote:	59
Approuvent:	59
Refus:	0
Abstentions :	0

3. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

M. Simon Gabaglio, conseiller communal responsable des écoles, présente cet objet. Lors de l'assemblée du 2 mai 2023, les délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts de l'Association. L'article 113 alinéa 1 LCo prévoit que « les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association ». Ces modifications portent uniquement sur deux articles qui seront, à la demande de l'Association, votés séparément en assemblée. Des explications détaillées sont disponibles sur le site internet.

La première modification (art. 16 des statuts) concerne la composition du Comité de direction. Avec la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passera ainsi de 12 à 13 membres.

La seconde modification concerne la limite d'endettement (art. 39 des statuts). Dans le contexte de la mise à jour des coûts des deux projets majeurs de l'assainissement du CO de Marly et de la construction du CO de Givisiez, de même que pour répondre aux besoins en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants (dont le CO de Sarine Ouest), une forte augmentation des besoins en financement est attendue. La limite d'endettement sera ainsi augmentée de 100 millions de francs à 150 millions de francs. Par rapport au projet de mai 2023, la limite demandée est passée de 125 à 150 millions en raison de nouveaux projets de travaux de transformation, d'agrandissement et de rénovation pour les CO de Pérolles et de Sarine Ouest, introduit dans le plan financier.

3.1 Approbation de la modification de l'article 39 des statuts

M. François Butty ouvre la discussion pour cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve la modification de l'article 39 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote:	59
Approuvent:	55
Refus:	2
Abstentions :	2

3.2 Approbation de la modification de l'article 16 des statuts

M. François Butty ouvre la discussion pour cet article.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve la modification de l'article 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	59
Citoyens présents ayant le droit de vote:	58
Approuvent:	56
Refus:	2
Abstentions :	0

4.Modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

M. Bernard Chassot, vice-syndic et conseiller communal responsable du service de l'eau, présente cet objet. Le CEFREN est la plus ancienne association de communes du canton. Ses statuts, rédigés en 1963, ont été modifiés à plusieurs reprises. Début 2024, l'option a été choisie de procéder à une révision totale de ceux-ci, en reprenant les statuts-types pour les associations de communes, établis par le Service des communes, et d'y prévoir les dispositions nécessaires au fonctionnement spécifique du CEFREN. Vous aviez adopté ces premiers nouveaux statuts lors de l'assemblée communale du 16 mai 2024. Lors de cette révision totale, toutes les dispositions ont ainsi été remises à jour, à deux exceptions près, celles régissant la composition de l'Assemblée des délégués et du Comité de direction. Cette option politique de ne pas les modifier et de les revoir dans un deuxième temps a été choisie car l'organisation aurait de toute façon dû être modifiée lors de l'arrivée de nouvelles communes membres, ce qui est le cas aujourd'hui.

Depuis quelques années, pour différentes raisons, notamment l'augmentation des besoins ou la diminution des ressources propres, plusieurs communes ont exprimé la volonté d'intégrer le CEFREN ou de renforcer leur collaboration avec celui-ci à futur, avec comme point commun le souhait de sécuriser leur approvisionnement en eau à long terme. Le CEFREN est donc saisi, aujourd'hui, d'une demande d'adhésion de huit nouvelles communes. Or, l'acceptation de nouveaux membres au sein d'une association de communes nécessite évidemment une modification des statuts, laquelle permet de revoir la répartition des sièges au Comité et la représentation au sein de l'Assemblée des délégués en fonction du nombre de nouveaux membres.

C'est pourquoi l'Assemblée des délégués, lors de leur assemblée du 27 novembre 2024, doit prendre la décision de valider ou non la nouvelle modification partielle des statuts, 2e étape annoncée au printemps passé, qui concerne l'accueil de nouvelles communes au sein du CEFREN et la composition de ses organes. Dans la mesure où cette modification serait adoptée par l'Assemblée des délégués, le 27 novembre 2024, cette révision partielle des statuts doit être ensuite soumise à l'Assemblée communale, après préavis de la commission financière, pour approbation d'ici fin décembre 2024.

De leur côté, les communes qui ont demandé leur adhésion devront également faire adopter les statuts du CEFREN à leurs Assemblées communales, respectivement Conseils généraux, pour formaliser leur adhésion au CEFREN – il s'agirait alors de faire adopter les statuts dans leur intégralité.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts, avec les nouvelles communes membres, se ferait

au 1er janvier 2025.

M. François Butty ouvre la discussion.

M. Francis Corpataux souhaite des informations sur les réserves de capacité de la commune et du CEFREN.

M. Bernard Chassot lui répond que la commune a acquis des réserves supplémentaires, décision prise lors de la dernière assemblée communale, afin de ne pas avoir de souci d'approvisionnement avec l'arrivée des nouveaux habitants. Au niveau du CEFREN, il n'y a pas de souci à avoir. Le consortium possède plusieurs sources et développe en parallèle plusieurs projets.

Mme Hélène Meyer souhaite connaître le pourcentage des sources de Matran dans le réseau d'eau.

M. Bernard Chassot ne peut pas lui répondre avec précision. Les sources communales sont pompées et amenées au réservoir. Puis, la distribution se fait par gravitation. Les eaux du CEFREN arrivent depuis Villars-sur-Glâne et sont directement insérées dans le réseau. Il y a ainsi de fortes chances que les habitants du quartier de la Prairie boivent plus d'eau du CEFREN que les habitants du haut de village.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve la modification partielle des statuts du CEFREN.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	60
Citoyens présents ayant le droit de vote:	59
Approuvent:	58
Refus:	0
Abstentions :	1

5. Election d'un membre à la Commission financière

M. François Butty, syndic, présente cet objet. Mme Francesca Venteicher doit démissionner de la Commission financière suite à son élection au Conseil communal. Le Conseil communal tient à la remercier sincèrement de continuer à mettre ses compétences à disposition de la population matranaise.

Pour rappel, la Commission financière est une commission indépendante. Elle donne un préavis sur le budget, sur les demandes de crédit d'investissement, sur la planification financière et sur une modification du taux de l'impôt. Elle émet une proposition quant au choix de l'organe de révision. Enfin elle prend position sur le rapport des réviseurs et le bouclage des comptes. Pour la remplacer, les personnes intéressées ont pu s'annoncer pour rejoindre cette Commission. Elles peuvent également se porter candidates maintenant.

Suite à l'appel lancé dans Matr'en cause, **M. François Butty** relève que le Conseil communal a reçu 3 candidatures, à savoir celles de M. Yannick Ferrari, de M. James Bangerter et de

Mme Sophie Barrelet. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidatures spontanées. Ce n'est pas le cas. Il constate qu'il y a 3 candidat(e)s pour la Commission financière. Il demande aux trois candidat(e)s de se présenter personnellement. Il s'agit dans l'ordre d'arrivée des candidatures de :

- M. Yannick Ferrari
- M. James Bangerter
- Mme Sophie Barrelet

M. François Butty relève que selon l'art. 19 de la loi sur les communes, les élections se font au scrutin de liste. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. Il prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Sur les bulletins de vote, les citoyens peuvent faire figurer 1 nom au maximum.

Résultat du scrutin à bulletins secrets

Bulletins distribués :	58
Bulletins rentrés	58
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	57
Majorité absolue des bulletins valables	29

ont obtenu des voix

- Mme Sophie Barrelet 25 voix
- M Yannick Ferrari 24 voix
- M. James Bangerter 8 voix

M. François Butty constate que la majorité absolue n'est pas obtenue. Un deuxième tour est ainsi nécessaire, au cours duquel la majorité relative sera suffisante. Il demande aux trois candidat(e)s si elle ou ils maintiennent leur candidature.

M. James Bangerter retire sa candidature.

M. François Butty demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote sur lesquels les citoyens peuvent faire figurer un nom au maximum.

Résultat du scrutin à bulletins secrets

Bulletins distribués :	58
Bulletins rentrés	58
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	57

Est élue membre de la Commission financière :

- **Mme Sophie Barrelet** **31 voix**

a obtenu des voix

- **M. Yannick Ferrari** **26 voix**

M. François Butty remercie les 3 candidats de s'être mis à disposition et félicite Mme Barrelet pour son élection.

5. Informations du Conseil communal

M. François Butty relève que le Conseil communal a quelques communications.

Crèches

M. Dominique Chenaux informe l'assemblée que l'association Matr'Envol a été créé le 4 décembre 2024. L'ouverture des inscriptions se fera en mars 2025, alors que la crèche ouvrira en août 2025.

Concours du Matr'en cause 75

M. François Butty passe au tirage au sort du Matr'en cause no 75. 33 personnes ont trouvé la bonne réponse, à savoir que le mot mystérieux était « Décembre ».

Une roulette avec les noms de toutes les personnes qui ont donné la bonne réponse est affichée sur l'écran puis est lancée. Le vainqueur du concours est Mme Cynthia Zammiello qui recevra le montant de CHF 50.-.

Démission de M. Michaël Studer du Conseil communal

M. François Butty tient à revenir sur la démission de M. Studer. Il le remercie pour tout le travail accompli au cours des 15 ans durant lesquels il y a siégé au sein du Conseil communal. Comme le veut la coutume, M. Studer recevra ces prochains jours un cadeau, soit une cloche. M. Studer est chaleureusement applaudi par l'assemblée pour son engagement.

6. Divers

M. François Butty ouvre la discussion.

M. Alberto Lamas demande quand aura lieu les travaux d'aménagement du trottoir de la route de Creux Dorand prévus dans le cadre de la zone 30 km/h.

M. Michaël Studer lui répond qu'effectivement la réalisation du trottoir du Creux Dorand, comme celui de la route de la Guérite, est une mesure possible du concept de la zone 30 km/h. Toutefois, ces travaux ne sont pas compris dans le budget d'investissement qui a été voté par l'assemblée. Une fois que tous les marquages seront effectués, le Conseil communal analysera la situation dans tout le village et reviendra si nécessaires pour des investissements complémentaires, par exemple à la route de Creux Dorand.

M. Laurent Pichon demande s'il peut obtenir les plans de la future jonction autoroutière.

M. François Butty lui répond qu'ils sont disponibles sur le site de l'OFROU.

La parole n'est plus demandée.

A 22h15, **M. François Butty** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

F. Butty